

**P. et Ch. Scrivener
aux Copropriétaires de Flaine
n'habitant pas Flaine**

novembre 1998

Mesdames,
Messieurs,
Chers Copropriétaires de Flaine,

Vous payez des impôts locaux pour vos appartements et chalets situés à Flaine et/ou au hameau de Flaine.

Vous savez probablement que Flaine n'étant pas une commune ne lève pas elle-même de taxes foncières, d'habitation et autres, et que les sommes qui sont payées par les copropriétaires à la Trésorerie de Cluses ne sont pas toujours et depuis bien longtemps, utilisées pour des programmes de développement de notre station.

Les conflits qui se sont élevés dans la répartition de ces fonds sont tels que les budgets sont en grande partie bloqués notamment par la Cour Régionale des Comptes.
Pourquoi cela ?

En partie, parce que, nous, copropriétaires n'avons pour le moment aucune influence sur cette situation et que le Syndicat intercommunal ne peut pas peser assez fort pour la redresser.

Pour remédier à cet état de faits, la meilleure solution consiste à voter aux Carroz d'Arâches. Si nous sommes assez nombreux, les voix de Flaine seront prises en considération lors des décisions administratives et financières qui intéressent notre station.


De façon pratique, il s'agit que chaque copropriétaire fasse une demande sur papier libre d'inscription sur les listes électorales de la Mairie d'Arâches (74 Haute-Savoie) en donnant son identité et son adresse.

Ensuite, c'est la Mairie d'Arâches qui, par obligation légale, vous retournera un certificat d'électeur et fera automatiquement les démarches auprès de votre Mairie actuelle de résidence qui vous rayera de ses listes électorales.

Ces démarches qui sont gratuites sont à faire entre le 1er octobre et le 31 décembre de chaque année.

Ainsi, quand notre poids électoral découlant de ce processus parfaitement légal pèsera sur le circuit des fonds destinés au développement de Flaine, une bonne direction sera prise pour les deux stations de Flaine et des Carroz qui n'auraient jamais dû faire autre chose que de s'entendre.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, Chers Copropriétaires de Flaine, l'expression de notre considération distinguée.



P. et Ch. Scrivener